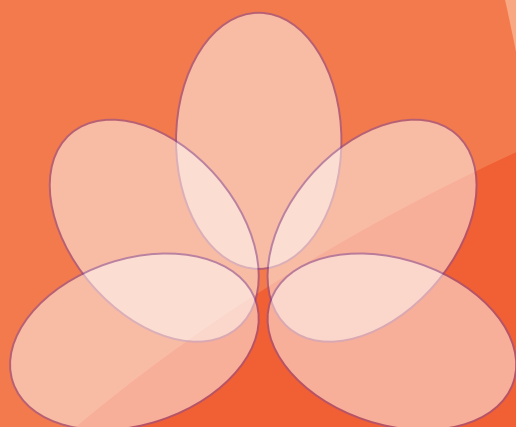


animation emploi
formation études

La VAE à travers les régions (information conseil et validation)

Année 2012



Décembre 2014

Sommaire

NOTICE DE LECTURE

p. 3

INFORMATION CONSEIL EN VAE

Points relais conseil (PRC) : couverture territoriale et financement	p. 5
Le nombre de personnes reçues en entretien conseil et son évolution entre 2011 et 2012	p. 6
Les femmes dans l'entretien conseil en 2012	p. 7
Les personnes âgées de 30 à 44 ans reçues en entretien conseil en 2012	p. 8
Les personnes sans diplôme reçues en entretien conseil en 2012	p. 10
Les demandeurs d'emploi reçus en entretien conseil en 2012	p. 12
Les projets de VAE confirmés à l'issue de l'entretien conseil en 2012	p. 14

VALIDATION

Nombre de demandes déposées auprès des services compétents de chaque région en 2012	p. 17
Nombre de demandes VAE jugées recevables par les services compétents de chaque région en 2012	p. 18
Les passages en jury en 2012	p. 19
Les candidats se présentant en jury en 2012 selon le niveau visé	p. 20
Les validations totales délivrées par les jurys en 2012	p. 22
Part du niveau V (CAP-BEP) dans les validations totales en 2012	p. 24

ANNEXES

Coordonnées des chargés de mission observation VAE	p. 26
--	-------

Notice de lecture

La Validation des acquis de l'expérience (VAE) est un dispositif permettant d'obtenir tout ou une partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle). Ce dispositif permet une reconnaissance officielle des compétences acquises par l'expérience après validation par un jury. Depuis la Loi de modernisation sociale de 2002, la VAE est un droit individuel.

La VAE est accessible à toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation pouvant justifier d'au moins trois ans d'expérience professionnelle salariée, non salariée (commerçant, collaborateur de commerçant, profession libérale, agriculteur ou artisan...) et/ou bénévole (syndicale, associative).

PREAMBULE

Le groupe de travail "Observation VAE" du réseau des Carif-Oref (RCO) propose pour la 5^{ème} édition un bilan inter-régional de la VAE tant sur l'activité d'information-conseil que de la validation.

Ce tableau de bord permet de visualiser rapidement les données brutes de chaque région mais aussi l'évolution depuis 2011 ainsi que les tendances nationales. Depuis la précédente édition, la représentation graphique des données est privilégiée pour faciliter la lecture au niveau régional et national.

L'objectif est de donner des éléments fiables de suivi de ce dispositif aux instances politiques et techniques régionales et nationales.

SOURCE ET NATURE DES DONNEES

Dans un souci d'efficacité et de simplicité, la collecte des données 2012, coordonnée par le groupe de travail "Observation VAE" du RCO, s'est faite via un formulaire en ligne renseigné par les chargés de mission VAE et les observatoires des CARIF-OREF sur la base des données communiquées par les Points relais conseil (PRC), par certains services régionaux et par les certificateurs des régions suivantes :

Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Guadeloupe, Haute-Normandie, Ile de France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Martinique, Midi-Pyrénées, Nord-Pas de Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Provence Alpes Côtes d'Azur, Nouvelle-Calédonie et La Réunion.

Les régions répondantes ne sont pas tout à fait les mêmes que celles ayant répondu à l'enquête 2011, c'est pourquoi la comparaison d'une année sur l'autre de données totalisées au niveau national s'avère difficile.

LE DISPOSITIF D'INFORMATION CONSEIL

L'information-conseil représente la première étape d'un parcours de validation des acquis de l'expérience. Cette étape, facultative, est proposée par des structures d'Accueil, d'Information et d'Orientation dans chaque région. Selon les régions, ce dispositif est géré de différentes façons : labellisation, marché public, conventionnement... Il répond toutefois aux mêmes objectifs : permettre aux personnes d'être informées sur tous les aspects de la démarche VAE, de vérifier la pertinence de la validation par rapport à sa situation et à son projet et de valider des hypothèses de certification en lien avec son expérience.

Les données analysées dans ce tableau de bord se rapportent aux personnes ayant bénéficié d'un entretien conseil VAE au sein d'un Point relais conseil. Ne sont pas comptabilisées les demandes d'information et l'animation des réunions d'information collective.

Il serait risqué de rapprocher les personnes ayant bénéficié d'un entretien conseil VAE de celles s'engageant dans la démarche de VAE. La VAE étant un droit individuel, elle reste soumise à la décision d'engagement de la personne. De plus, le passage par le PRC est facultatif ; les personnes peuvent se faire conseiller par d'autres structures ou s'adresser directement aux certificateurs.

LE DISPOSITIF DE VALIDATION

Il existe à ce jour, selon les régions, une disparité sur le recueil des données statistiques au niveau du nombre des certificateurs. Les données recueillies ne sont pas le reflet exhaustif de l'activité de validation sur un territoire régional. Tous les certificateurs privés, notamment, ne transmettent pas leurs données aux Carif-Oref.

De plus, les traitements statistiques ne sont pas identiques d'une région à une autre ; les outils informatiques sont spécifiques et parfois les indicateurs et critères recouvrent des réalités différentes.

Compte tenu de ces différentes contraintes, il a été décidé de ne retenir que les indicateurs communs les plus pertinents à l'ensemble des régions.

Ce bilan réalisé à partir de données concernant l'année civile 2012 ne peut être interprété comme le parcours des candidats qui effectueraient la totalité de la démarche sur la même année : le rythme d'enchaînement des étapes varie selon les candidats (ex : étape de recevabilité réalisée en 2011 mais présentation au jury en 2012...).

Notice de lecture

PRECAUTIONS DE LECTURE ET LIMITES

Les données présentées dans ce document représentent des volumes de personnes conseillées ou de candidats à chaque étape du parcours.

Le choix a été fait de présenter les données pour lesquelles un minimum de 11 régions avaient répondu. En effet, les caractéristiques des candidats (âge, sexe, situation professionnelle...) sont disponibles sur l'étape de recevabilité pour certaines régions, sur l'étape de jury pour d'autres. Le groupe de travail en charge de la réalisation de ce document a donc décidé de ne présenter que les données pour lesquelles un nombre suffisant de régions avaient répondu.

Pour des informations plus complètes sur chacune des régions, les sites des Carif-Oref mettent pour la plupart en téléchargement leur bilan annuel VAE.



Voir site <http://www.intercariforef.org/reseau/>

Le choix d'une représentation des données via la cartographie implique inévitablement une sélectivité au niveau des informations représentées ; sélection qui s'est opérée sur les données disponibles jugées les plus pertinentes et utiles au pilotage des actions publiques en matière de VAE. Toutefois, le choix a été fait de communiquer pour certains indicateurs, les données brutes afin de pouvoir y faire référence, le cas échéant.

Le nombre et la nature des structures d'information conseil ou de certification peuvent varier pour une même région. Les notes de lecture aident à analyser les évolutions entre 2011 et 2012 lorsque des augmentations ou diminutions significatives sont constatées.

La mutualisation annuelle de ces informations conduit à une amélioration et à une fiabilisation de l'information au fil du temps.

Les étapes du parcours VAE

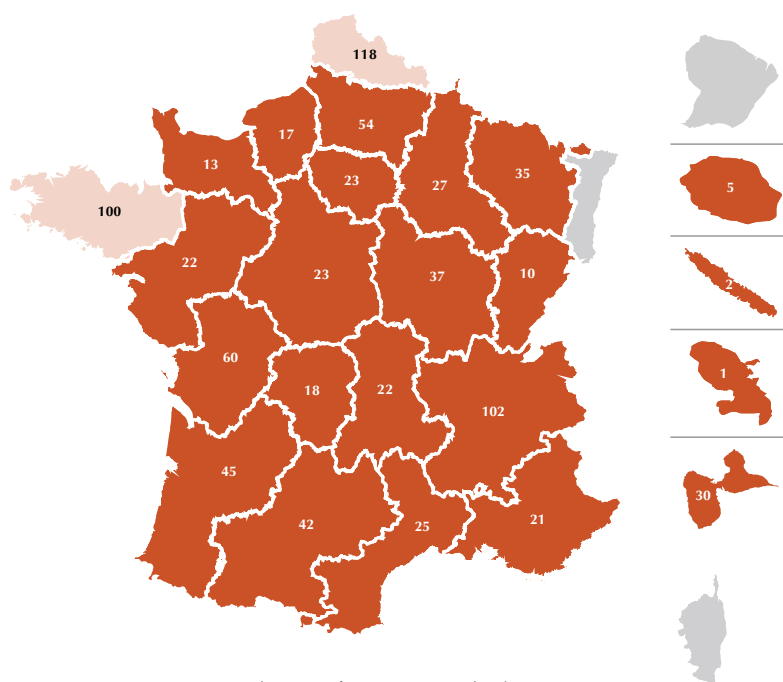


Information conseil en VAE

POINTS RELAIS CONSEIL (PRC¹) : couverture territoriale et financement



Les structures conventionnées "Points relais conseil" perçoivent un financement spécifique pour assurer un service d'information conseil en VAE dans 22 régions sur 24. Le territoire national compte plus de 800 lieux d'accueil⁽²⁾ potentiels au sein desquels toute personne peut être informée et/ou conseillée avant d'entreprendre une VAE.



Financement des structures conventionnées

- Financement
- Sans financement
- Non réponse ou non disponible

Les chiffres présentent le nombre de lieux d'accueil (y compris antennes et permanences)

La diversité des PRC

Selon les organisations régionales, les institutions conventionnées PRC sont diversifiées. Pour certaines régions, un seul réseau de structures d'Accueil information orientation (AIO) a été positionné ; d'autres régions privilégient une diversité de réseaux de structures AIO.

Par ailleurs, les moyens humains mis à disposition diffèrent d'une région à l'autre pour couvrir tous les territoires.

Les conseillers PRC sont souvent des professionnels qui, en plus de réaliser du conseil VAE, occupent des fonctions complémentaires. Dans certaines régions, l'offre de service VAE se limite à une information succincte, dans d'autres, le conseil peut s'étaler sur plusieurs entretiens et dépasser une heure trente.

Le conventionnement et le financement des PRC

Le conventionnement des PRC est variable d'une région à l'autre. Certaines régions ont choisi un conventionnement répondant aux règles du code des marchés publics sur la base d'un appel d'offres, alors que d'autres ont maintenu le conventionnement sur la base d'une demande de subvention.

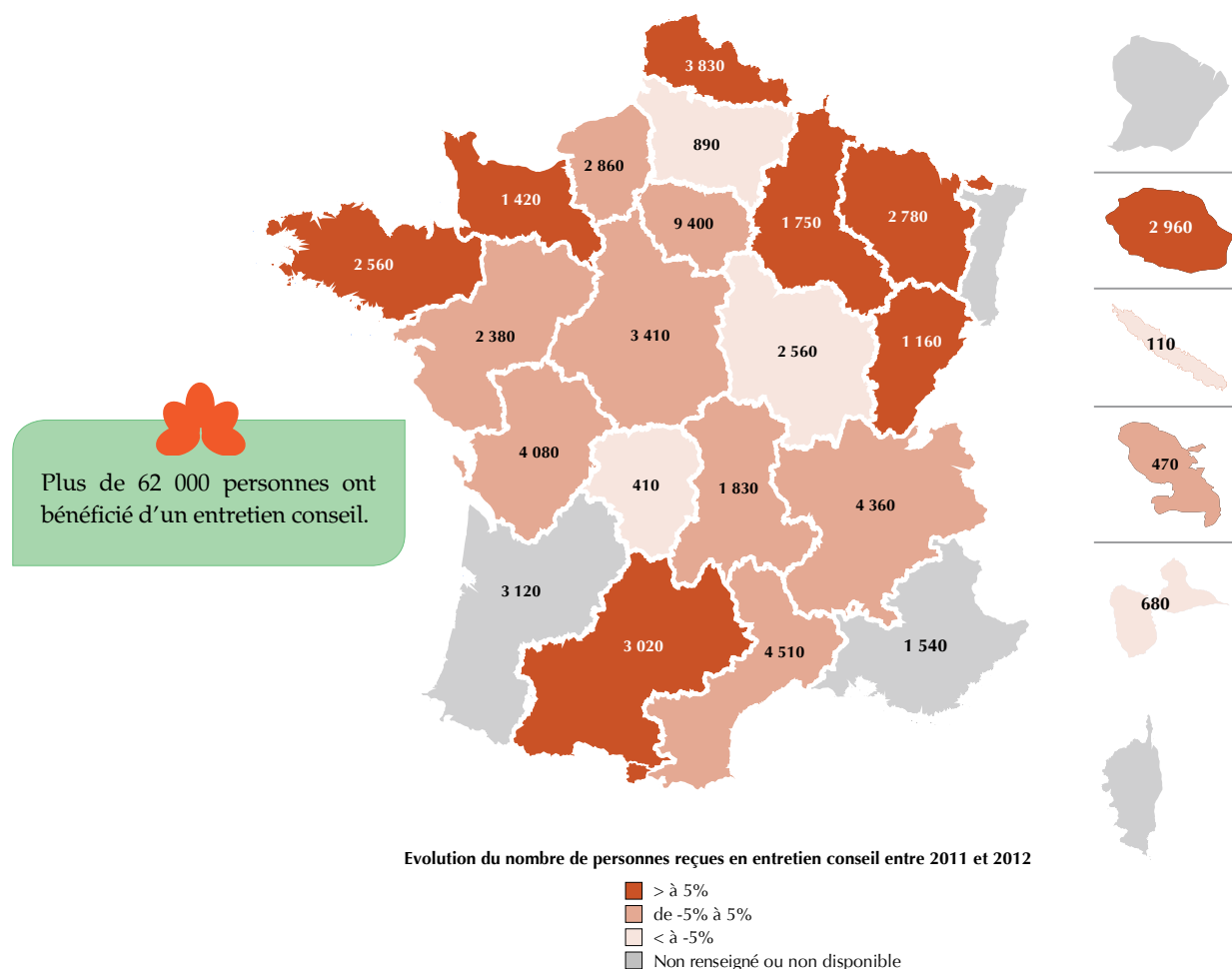
La plupart des PRC sont financés par le Conseil régional ; certains sont cofinancés par l'Etat et l'Europe via le FSE.

Enfin, dans quelques rares régions, les PRC ne perçoivent aucun financement. C'est le cas des régions Bretagne et Nord-Pas de Calais où les PRC signataires d'une charte qualité, sont labellisés mais non financés.

1. Terme défini lors de la mise en place du dispositif d'information conseil et depuis communément utilisé. Toutefois, dans certaines régions, les structures conventionnées "PRC" ont été renommées. (PRIC, PIC, PCVAE...).
2. Les lieux d'accueil recouvrent l'ensemble des sites (les antennes "PRC" et leurs permanences) où le service d'information conseil est délivré.

Information conseil en VAE

LE NOMBRE DE PERSONNES REÇUES EN ENTRETIEN CONSEIL et son évolution entre 2011 et 2012



Les chiffres présentent le nombre de personnes reçues en entretien conseil en 2012

En 2012, plus de 62 000 personnes ont bénéficié d'un entretien conseil* au niveau national.

Si l'on ne retient que les régions ayant transmis les chiffres du conseil VAE en 2011 et 2012, on constate une augmentation globale de 3,5% des personnes reçues en entretien conseil.

L'évolution du nombre de conseils diffère selon les régions.

Certaines régions comme la Champagne-Ardenne, la Basse Normandie, Franche-Comté et le Languedoc-Roussillon enregistrent une hausse du nombre de personnes reçues en entretien conseil (respectivement +47%, +37%, +21%, +21%). En Champagne-Ardenne, l'élargissement de la palette des prestations des conseillers qui peuvent intervenir en amont, en début de parcours, après le passage en jury et le développement d'animations collectives sont des éléments d'explication de cette hausse.

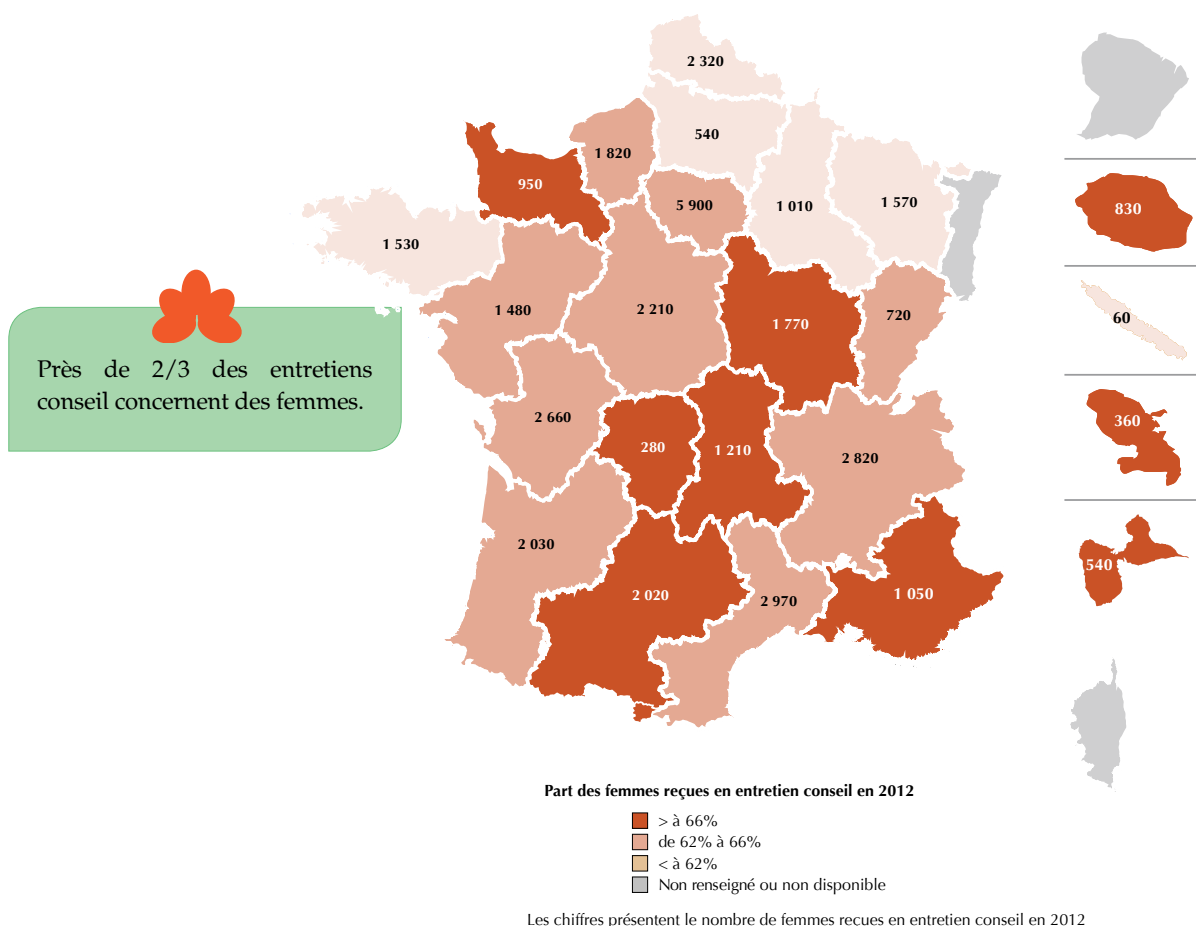
Au contraire, certaines régions comme la Guadeloupe (-18,2%), le Limousin (-18,6%) et la Picardie (-19,5%) ont vu la demande de conseils VAE diminuer en 2012.

*Précaution de lecture

Les entretiens conseil en VAE sont définis dans le cadre des marchés publics ou des conventions passées avec les réseaux mandatés pour accueillir les personnes qui envisagent une démarche VAE. Ces conseils durent en moyenne d'1 heure à 1h30. Toutefois, afin de pouvoir présenter un indicateur synthétique sur cette thématique ont été assimilées à l'entretien conseil les personnes ayant bénéficié d'une information sur la VAE, pour les régions n'ayant pas de financement spécifique sur l'entretien conseil (Bretagne, Nord-Pas de Calais).

Information conseil en VAE

LES FEMMES dans l'entretien conseil en 2012



Depuis que le dispositif existe, les personnes accueillies en PRC sont le plus souvent des femmes. Au plan national, plus de six personnes accueillies sur dix sont des femmes. Malgré une convergence nationale sur cet indicateur, des disparités existent entre les régions.

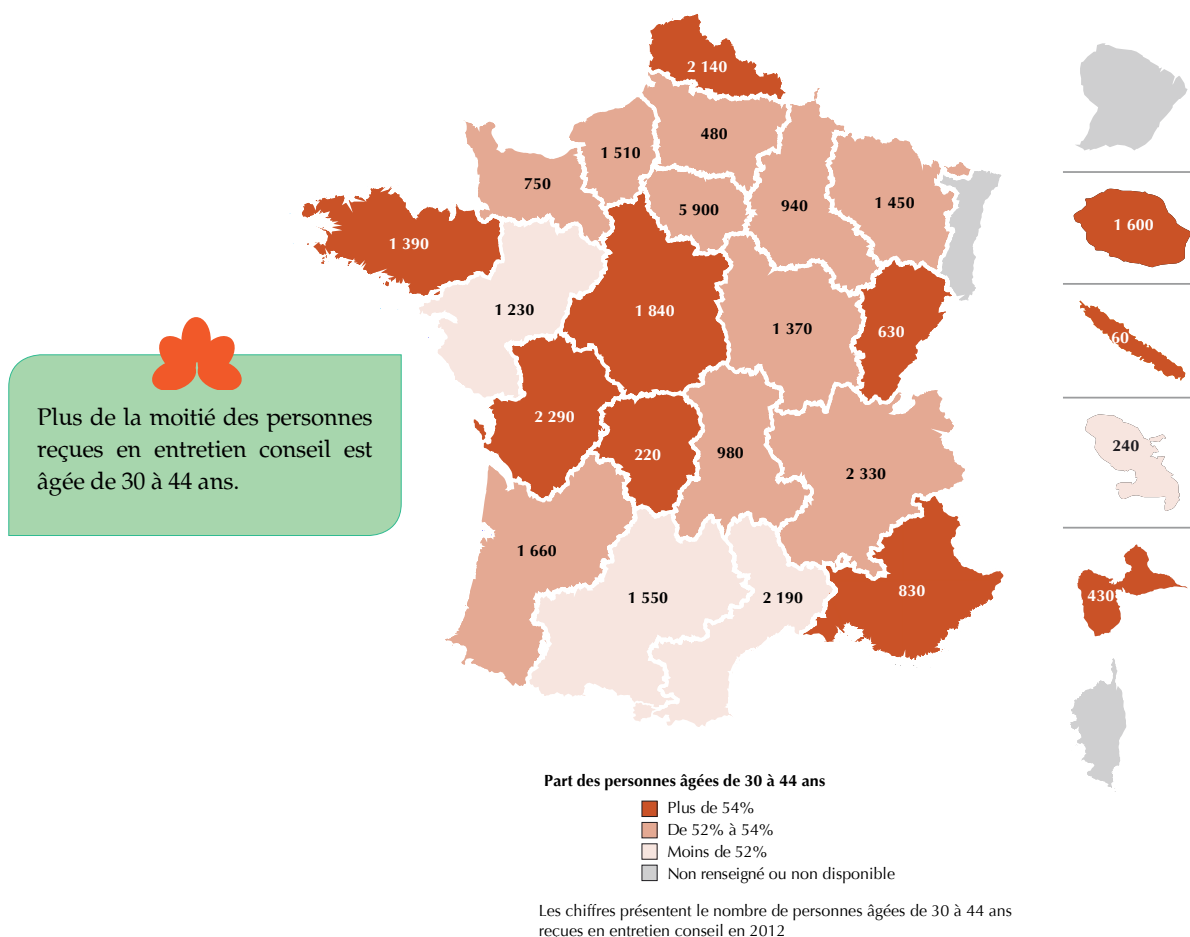
Certaines régions se démarquent avec des taux de féminisation plus élevés. Dans ces régions la part des femmes accueillies par un conseiller en 2012 dépasse les 66%. Sont concernées les régions de l'Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Guadeloupe, Limousin et Midi-Pyrénées, Martinique.

La féminisation élevée des personnes conseillées en VAE dans ces régions est principalement expliquée par la forte demande sur les certifications du secteur sanitaire et social.

Dans d'autres régions, les femmes sont moins représentées parmi le public conseillé, c'est le cas notamment de la Lorraine où 57% des personnes reçues en entretien conseil sont des femmes et de Champagne-Ardenne (58%).

Information conseil en VAE

LES PERSONNES ÂGÉES DE 30 À 44 ANS reçues en entretien conseil en 2012



La Validation des acquis de l'expérience s'adressant aux personnes ayant cumulé un minimum de trois années d'expérience professionnelle, les personnes en demande de conseils VAE sont majoritairement âgées de 30 à 44 ans, toutes régions confondues.

Toutefois, il est pertinent de noter la prédominance de la tranche d'âge des 30 à 44 ans dans le public accueilli en entretien conseil dans les régions du Nord-Pas de Calais, de la Bretagne, du Centre, de la Franche-Comté, du Limousin, de la Guadeloupe, du Poitou-Charentes. Les plus de 45 ans sont surreprésentés en Aquitaine (36,8%) et en Pays de la Loire (38,9%).

La représentation des femmes est identique à celle de la population globale parmi les différentes tranches d'âge.

Information conseil en VAE

RÉPARTITION DES PERSONNES REÇUES EN ENTRETIEN CONSEIL PAR CLASSE D'ÂGE EN 2012

	Moins de 25 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 44 ans	45 ans et plus
AQUITAINE	1,1%	8,7%	53,4%	36,8%
AUVERGNE	2,6%	11,6%	53,6%	32,3%
BASSE-NORMANDIE	4,0%	10,7%	53,3%	32,0%
BOURGOGNE	3,8%	11,3%	53,4%	31,6%
BRETAGNE	9,5%	7,8%	58,0%	24,7%
CENTRE	3,0%	12,5%	54,0%	30,5%
CHAMPAGNE-ARDENNE	3,6%	12,2%	53,7%	30,5%
FRANCHE-COMTÉ	3,7%	11,2%	55,0%	30,1%
GUADELOUPE	4,1%	14,7%	63,9%	17,3%
HAUTE-NORMANDIE	2,3%	9,8%	52,7%	35,2%
ILE-DE-FRANCE	3,0%	13,0%	55,0%	29,0%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	3,8%	16,8%	48,6%	30,8%
LA RÉUNION	5,4%	12,2%	54,4%	28,1%
LIMOUSIN	1,7%	10,8%	54,5%	32,9%
LORRAINE	2,1%	11,1%	53,5%	33,3%
MARTINIQUE	0,6%	4,7%	51,2%	43,5%
MIDI-PYRÉNÉES	3,7%	11,9%	51,5%	32,9%
NORD-PAS-DE-CALAIS	1,9%	11,5%	55,8%	30,8%
NOUVELLE-CALÉDONIE	4,7%	12,3%	60,4%	22,6%
PAYS DE LA LOIRE	2,1%	7,1%	51,8%	38,9%
PICARDIE	9,1%	12,3%	53,2%	25,4%
POITOU-CHARENTES	3,4%	8,7%	56,1%	31,8%
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	14,9%*		54,4%	30,7%
RHÔNE-ALPES	4,8%	9,5%	53,3%	32,4%
Moyenne**	3,8%	11,0%	53,9%	31,3%

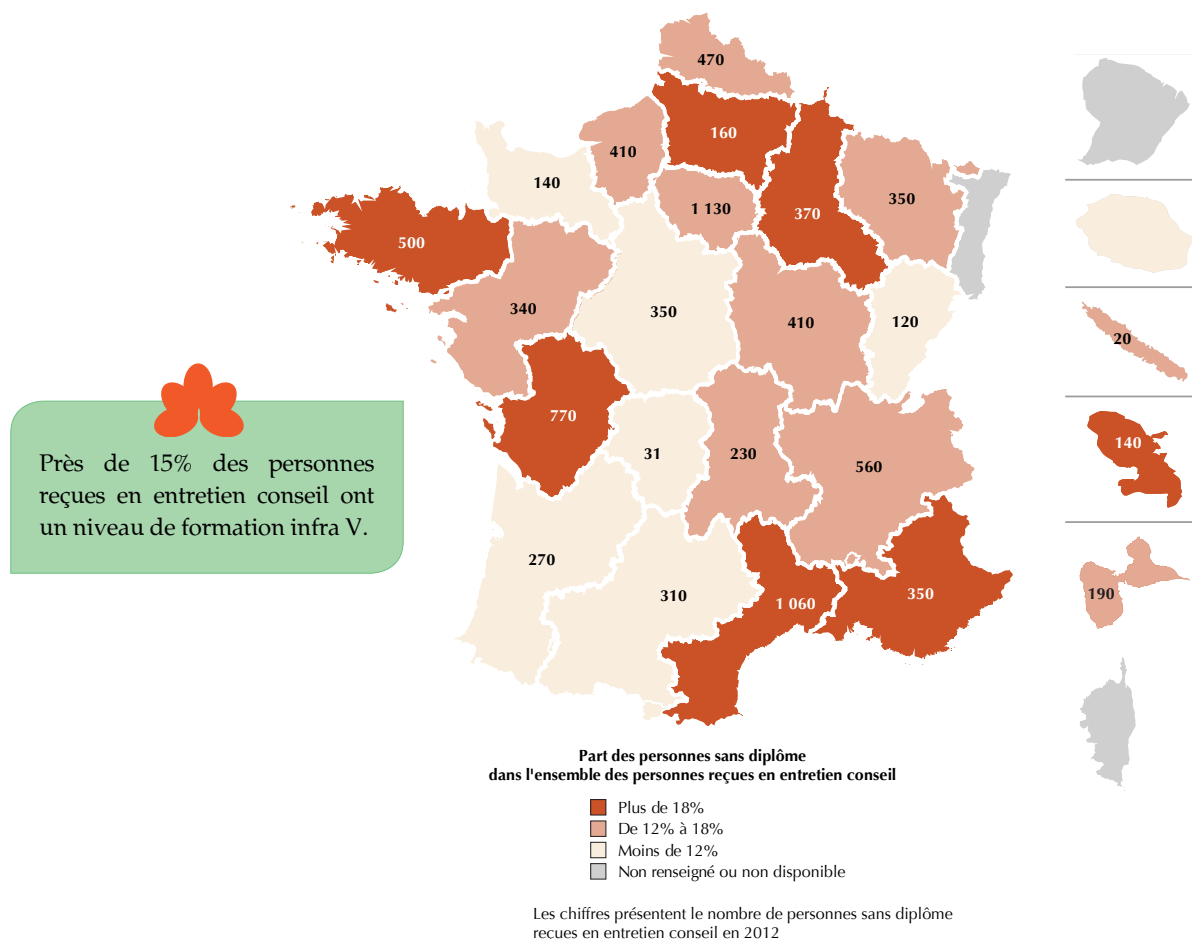
Précaution de lecture

* Pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les tranches d'âges moins 25 ans et 25-49 ans sont regroupées.

** La région PACA n'est pas prise en compte dans cette moyenne.

Information conseil en VAE

LES PERSONNES SANS DIPLÔME reçues en entretien conseil en 2012



Le niveau initial est un facteur discriminant au sein des régions. Dans six régions (Bourgogne, Bretagne, Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon, Picardie, Poitou-Charentes), le niveau VI est fortement représenté. Dans ces régions le taux dépasse la moyenne nationale qui est de 15%.

Chez les femmes, les mêmes constats se dégagent par rapport au niveau VI.

Il convient de noter que le niveau initial de la personne reçue en entretien conseil est, selon les régions, le niveau de formation ou le niveau de certification. Certaines régions ne pouvant pas nuancer cette information, les données se réfèrent indifféremment au niveau de formation et/ou de certification de la personne.

Information conseil en VAE

RÉPARTITION DES PERSONNES REÇUES EN ENTRETIEN CONSEIL PAR NIVEAU EN 2012

	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI
AQUITAINE	2,2%	8,6%	17,8%	29,1%	33,5%	8,8%
AUVERGNE	1,6%	6,9%	12,8%	25,5%	40,3%	12,9%
BASSE-NORMANDIE	1,7%	5,6%	11,2%	30,8%	40,3%	10,3%
BOURGOGNE	1,7%	6,8%	11,9%	26,2%	37,4%	16,1%
BRETAGNE	1,4%	14,0%	21,9%	29,8%	11,6%	21,4%
CENTRE	1,7%	6,7%	16,2%	28,8%	36,2%	10,3%
CHAMPAGNE-ARDENNE	2,0%	5,3%	15,0%	24,8%	31,7%	21,2%
FRANCHE-COMTÉ	2,1%	6,3%	18,8%	27,9%	34,6%	10,3%
GUADELOUPE	2,1%	2,1%	8,6%	35,5%	38,3%	13,4%
HAUTE-NORMANDIE	1,9%	5,3%	12,9%	28,4%	36,5%	15,0%
ILE-DE-FRANCE	10,0%	3,0%	17,0%	29,0%	29,0%	12,0%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	2,4%	7,3%	12,3%	26,5%	28,0%	23,5%
LA RÉUNION	2,6%	5,8%	28,8%	35,4%	27,5%	0,0%
LIMOUSIN	2,7%	7,6%	18,4%	29,5%	34,2%	7,6%
LORRAINE	2,0%	7,8%	23,8%	24,1%	29,4%	12,9%
MARTINIQUE	0,4%	2,8%	7,2%	21,3%	39,0%	29,2%
MIDI-PYRÉNÉES	3,9%	8,4%	16,4%	28,6%	32,2%	10,4%
NORD-PAS-DE-CALAIS	3,5%	13,0%	18,7%	27,4%	25,2%	12,3%
NOUVELLE-CALÉDONIE	0,9%	2,8%	17,0%	36,8%	24,5%	17,9%
PAYS DE LA LOIRE	2,4%	7,5%	15,7%	30,0%	29,7%	14,8%
PICARDIE	0,8%	4,3%	10,0%	32,8%	33,4%	18,7%
POITOU-CHARENTES	2,0%	5,9%	12,7%	27,0%	33,5%	18,9%
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	8,4%*		10,8%	22,0%	35,0%	23,7%
RHÔNE-ALPES	2,6%	6,4%	16,5%	28,8%	32,8%	12,9%
Moyenne**	3,6%	6,6%	15,9%	28,1%	31,3%	14,4%

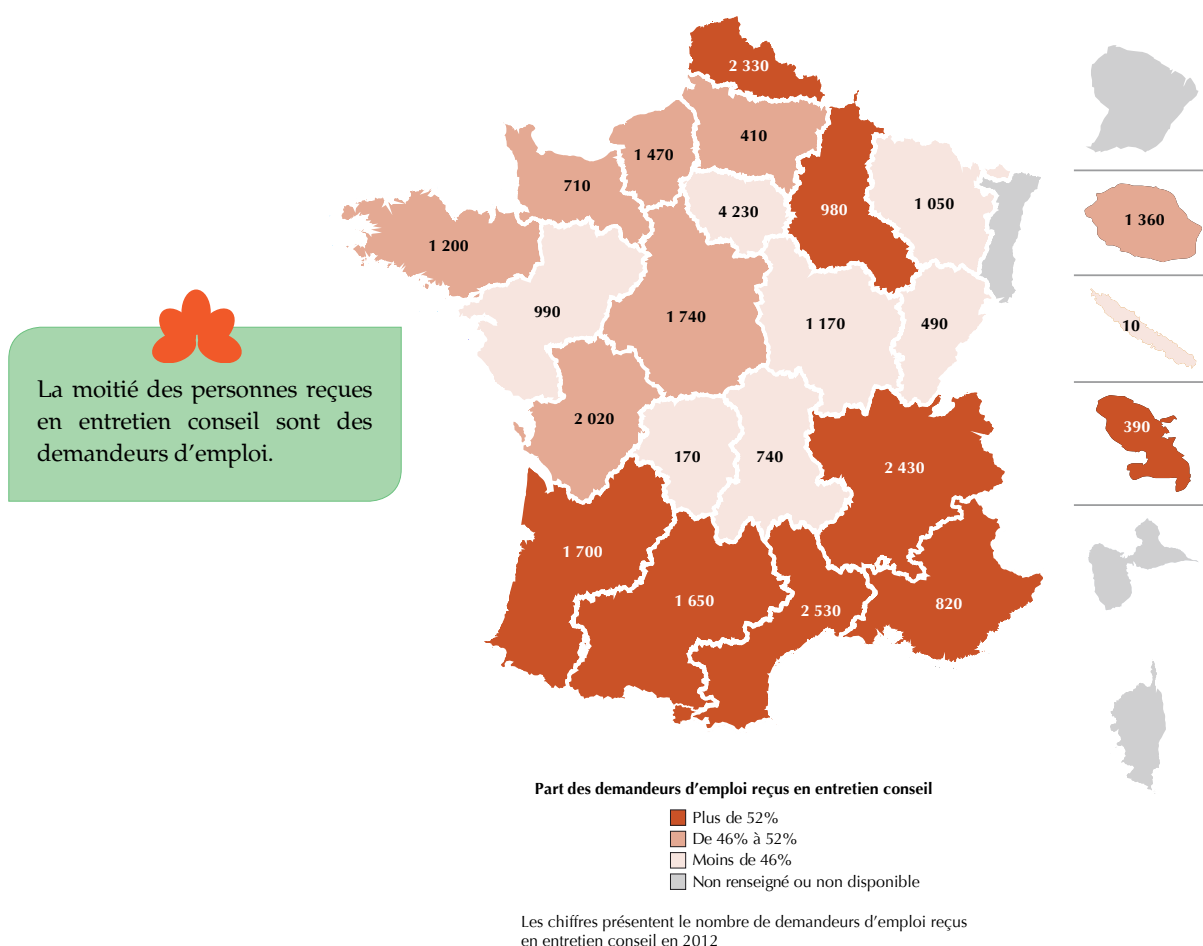
Précaution de lecture

* Pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le niveau I et le niveau II sont regroupés.

** La région PACA n'est pas prise en compte dans cette moyenne.

Information conseil en VAE

LES DEMANDEURS D'EMPLOI reçus en entretien conseil en 2012



En 2012, en moyenne nationale, une personne sur deux reçue en entretien conseil est un demandeur d'emploi. Selon les régions, le poids de demandeurs d'emploi oscille entre 27% en Guadeloupe et 60% dans les régions de Languedoc-Roussillon et le Nord-Pas de Calais. Les actifs en emploi représentent le second groupe du public accueilli. Ils sont majoritairement en CDI et représentent un tiers de l'ensemble des entretiens conseil.

La nature des réseaux d'accueil mobilisés pourrait expliquer en partie ces disparités. Les actions d'information et de communication à destination des publics cibles peuvent également avoir des répercussions sur cet indicateur.

Certaines régions comme l'Auvergne, la Franche-Comté et le Limousin recensent autant de demandeurs d'emploi que de salariés en CDI en entretien conseil.

Information conseil en VAE

RÉPARTITION DES PERSONNES REÇUES EN ENTRETIEN CONSEIL PAR SITUATION PROFESSIONNELLE EN 2012

	CDI	CDD	Emplois aidés	Salariés - Autres types de contrat	Actifs non salariés et conjoints	Demandeurs d'emploi	Autres - Retraités - Bénévoles
AQUITAINE	41,5%*				1,6%	55,3%	1,6%
AUVERGNE	41,2%	9,1%	2,7%	0,1%	3,4%	40,5%	2,9%
BASSE-NORMANDIE	35,9%	7,8%	1,8%	0,0%	2,4%	50,9%	1,4%
BOURGOGNE	38,3%	11,8%	0,0%	3,2%	1,1%	45,6%	0,0%
BRETAGNE	18,5%	7,5%	0,4%	0,0%	2,7%	69,9%	1,0%
CENTRE	45,3%*				0,0%	51,1%	3,6%
CHAMPAGNE-ARDENNE	31,4%	5,3%	1,3%	2,4%	1,4%	56,0%	2,2%
FRANCHE-COMTÉ	44,3%	8,1%	1,7%	0,0%	2,4%	42,8%	0,8%
GUADELOUPE	62,8%	8,3%	0,0%	0,0%	0,9%	26,8%	1,2%
HAUTE-NORMANDIE	38,6%	7,5%	0,0%	1,0%	0,0%	52,7%	0,1%
ILE-DE-FRANCE	44,0%	6,0%	0,0%	0,0%	1,0%	45,0%	4,0%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	33,2%	6,9%	0,0%	0,0%	3,5%	56,1%	0,3%
LA RÉUNION	34,1%	7,8%	1,2%	0,1%	0,4%	46,0%	10,4%
LIMOUSIN	39,6%	10,3%	2,0%	0,0%	3,7%	42,3%	2,2%
LORRAINE	46,3%	3,9%	1,4%	3,7%	2,1%	40,0%	2,6%
MARTINIQUE	14,3%	3,4%	0,0%	0,0%	0,0%	82,3%	0,0%
MIDI-PYRÉNÉES	30,9%	8,1%	1,3%	0,0%	2,6%	57,0%	0,0%
NORD-PAS-DE-CALAIS	37,1%*				1,8%	60,7%	0,5%
NOUVELLE-CALÉDONIE	84,9%	0,0%	0,0%	5,7%	0,0%	9,4%	0,0%
PAYS DE LA LOIRE	47,5%	6,9%	1,1%	1,7%	0,1%	41,4%	1,3%
PICARDIE	50,7%*				0,0%	48,6%	0,7%
POITOU-CHARENTES	31,8%	9,2%	2,8%	4,0%	2,7%	49,4%	0,1%
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	40,8%*				0,0%	53,5%	5,7%
RHÔNE-ALPES	31,6%	6,9%	0,0%	3,3%	1,5%	55,6%	1,1%
Moyenne**	37,4%	7,3%	0,8%	1,3%	1,7%	49,4%	2,1%

Précaution de lecture

* Pour ces régions, les salariés ne sont regroupés qu'en une seule catégorie.

** Les régions Aquitaine, Centre, Nord-Pas de Calais, Picardie et PACA ne sont pas prises en compte dans cette moyenne.

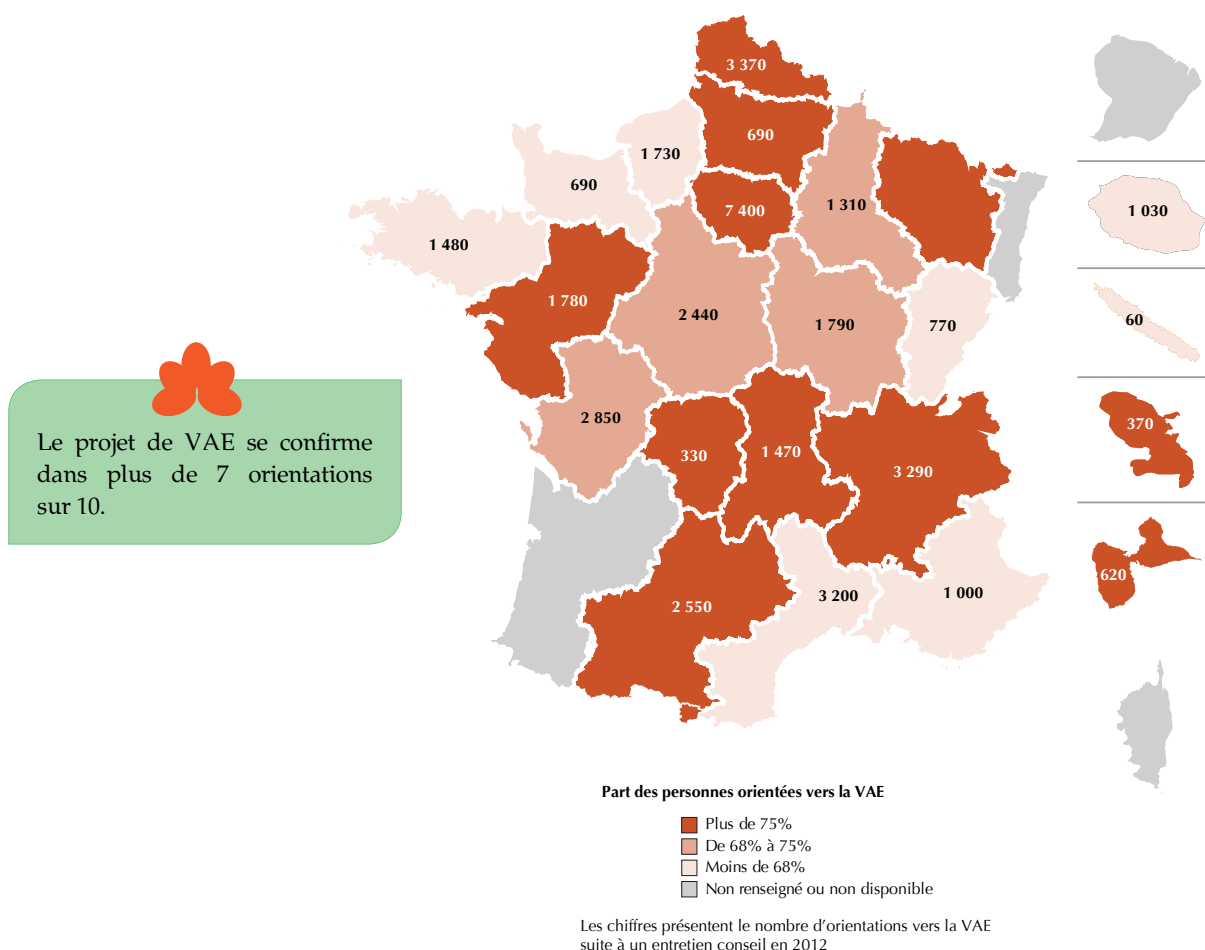
Note de lecture

Rhône-Alpes : les emplois aidés sont comptabilisés dans les "salariés autres types de contrat".

Bretagne : la situation professionnelle n'est pas renseignée pour le principal PRC de la Région. Cela a comme conséquence d'augmenter sensiblement le poids des demandeurs d'emploi.

Information conseil en VAE

LES PROJETS DE VAE CONFIRMÉS à l'issue de l'entretien conseil en 2012



L'entretien conseil permet au candidat de vérifier la faisabilité de son projet et d'identifier la certification la plus pertinente en fonction de son expérience. Si la VAE n'est pas adaptée à la situation du candidat, le conseiller l'oriente vers d'autres dispositifs comme la formation, le bilan de compétences etc... Au niveau national, la VAE est l'orientation privilégiée à l'issue du conseil VAE. Ainsi, près de 70% des personnes reçues en entretien conseil ont été orientées vers la VAE.

D'un point de vue régional, les propositions d'orientation diffèrent. Alors que l'orientation vers la VAE concerne plus de 8 personnes sur 10 en Guadeloupe, en Nord-Pas de Calais, en Midi-Pyrénées, en Limousin ou encore en Auvergne, ce taux est moindre pour la Basse-Normandie et la Bretagne.

Note de lecture

Plusieurs orientations pouvant être proposées à une même personne, le nombre d'orientations peut être supérieur au nombre de personnes reçues.

Information conseil en VAE

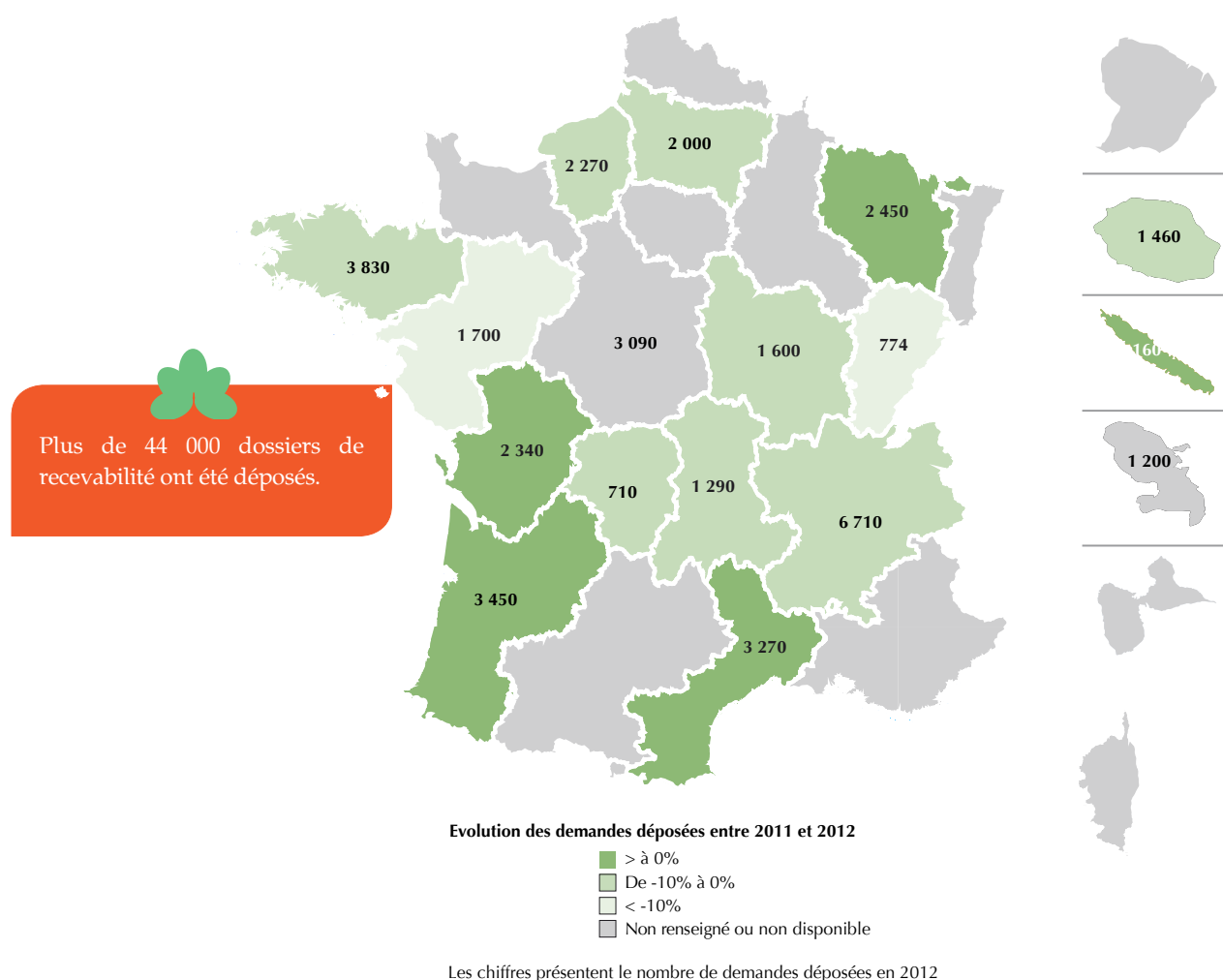
NOMBRE ET TYPE D'ORIENTATIONS PROPOSÉES à la suite d'entretiens conseil en 2012

	VAE	Bilan de compétences	Formation	Autres orientations
AUVERGNE	1 470	90	300	240
BASSE-NORMANDIE	690	40	340	280
BOURGOGNE	1 790	60	390	360
BRETAGNE	1 480	840	210	50
CENTRE	2 440	50	310	280
CHAMPAGNE-ARDENNE	1 310	80	200	220
FRANCHE-COMTÉ	770	50	100	110
GUADELOUPE	620	0	40	330
HAUTE-NORMANDIE	1 730	120	250	670
ILE-DE-FRANCE	7 400	410	2 110	780
LANGUEDOC-ROUSSILLON	3 200	150	500	670
LA RÉUNION	1 030	30	170	830
LIMOUSIN	330	10	50	30
LORRAINE*				
MARTINIQUE	370	0	20	80
MIDI-PYRÉNÉES	2 550	70	220	190
NORD-PAS-DE-CALAIS	3 370	40	200	120
NOUVELLE-CALÉDONIE	60	0	20	1
PAYS DE LA LOIRE	1 780	90	390	150
PICARDIE	690	10	30	80
POITOU-CHARENTES	2 850	170	1 040	1 030
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	1 000	0	60	240
RHÔNE-ALPES	3 290	150	630	770
Total	42 350	2 420	7 590	7 990

* Pour La Lorraine, les critères ne sont pas les mêmes : 80% des personnes reçues en conseil sont orientées exclusivement vers la VAE, 2% vers la VAE et un autre dispositif et 18% exclusivement vers un autre dispositif (bilan de compétences, formation, autre...).

Validation

NOMBRE DE DEMANDES DÉPOSÉES auprès des services compétents de chaque région en 2012



En 2012 plus de 44 000 dossiers de recevabilité ont été déposés auprès des services compétents en France. L'étape de recevabilité est la 1^{ère} étape auprès des instances certificatrices dans la démarche VAE.

Si l'on ne retient que les régions ayant transmis les chiffres des dépôts de recevabilité pour 2011 et 2012, on constate une légère baisse (-3,2%).

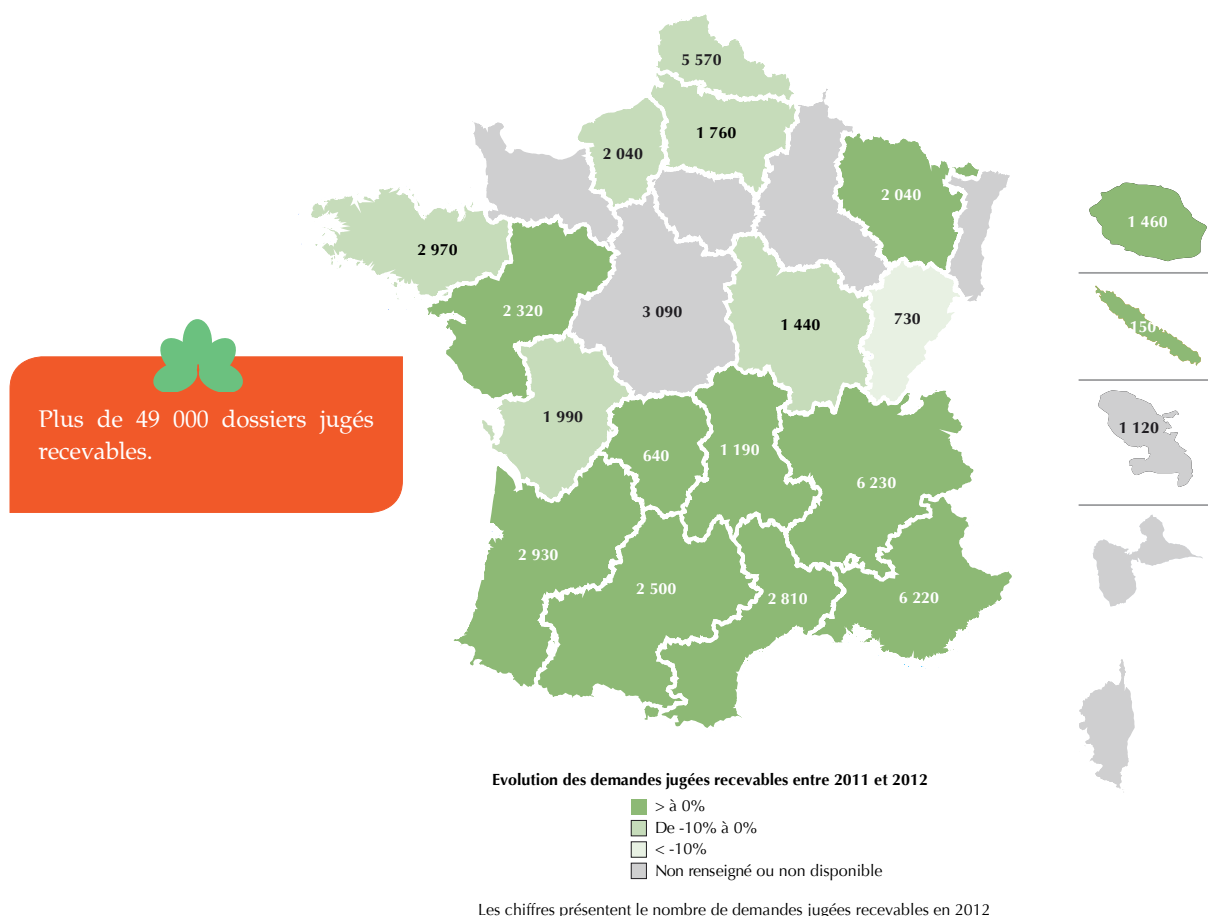
Certaines régions comme Pays de la Loire ou Franche-Comté ont enregistré une forte baisse sur cette étape de VAE (respectivement -34% et -19%).

D'autres régions ont vu le nombre de dossiers de recevabilité augmenter. La Lorraine et le Languedoc-Roussillon notamment ont enregistré une forte hausse (respectivement +13 et +6%).

Toutes régions confondues, l'Education nationale et le Ministère des Affaires sanitaires, de la santé et du droit des femmes sont les certificateurs les plus sollicités par les candidats VAE. Cette tendance se confirme depuis plusieurs années, avec une forte demande sur les certifications du secteur sanitaire et social.

Validation

NOMBRE DE DEMANDES VAE JUGÉES RECEVABLES par les services compétents de chaque région en 2012



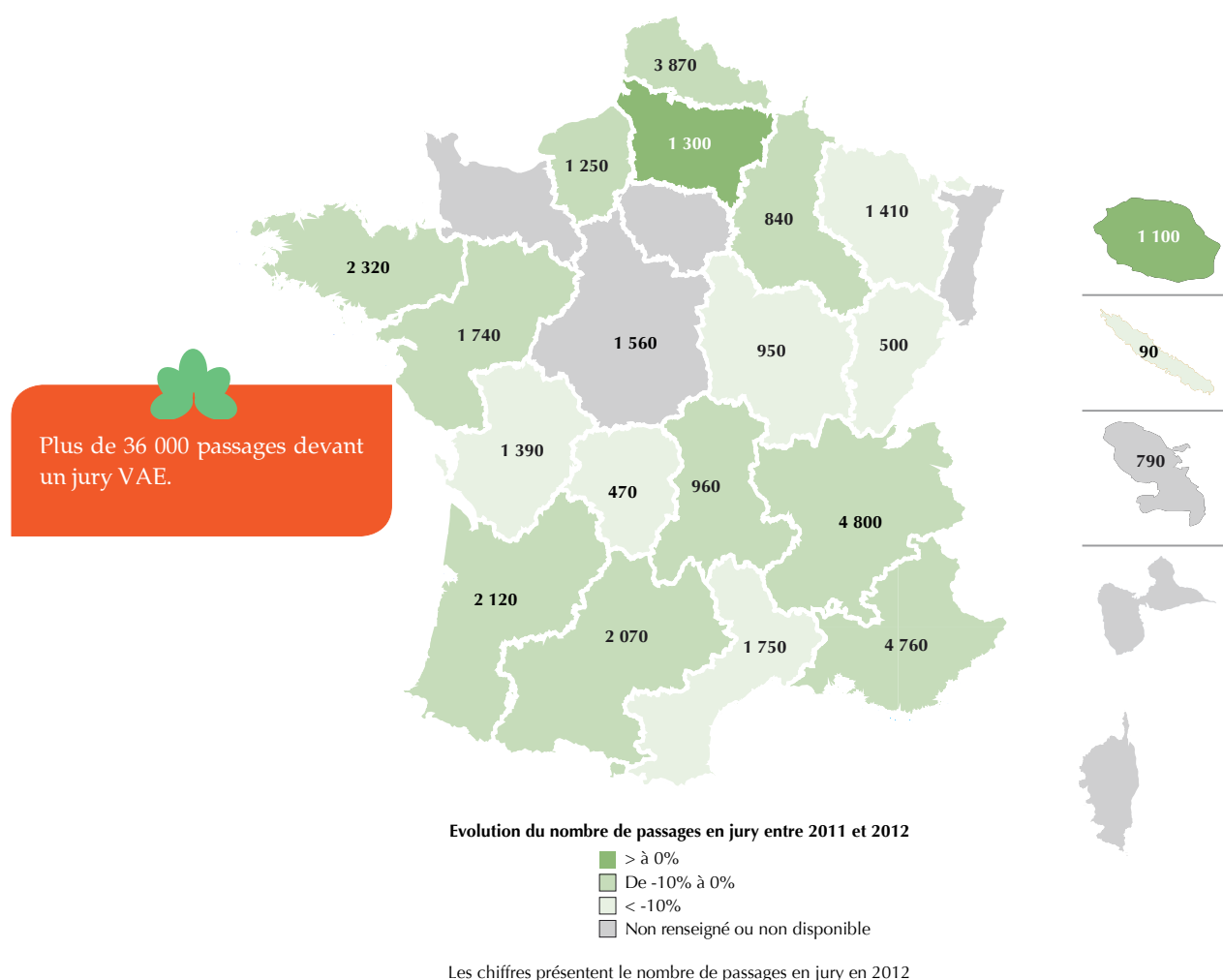
En 2012, plus de 49 000 dossiers ont été jugés recevables par les différents certificateurs. Cette étape dans le processus de la VAE représente la décision administrative qui va permettre au candidat de poursuivre ou de suspendre sa démarche de VAE. Ainsi, le certificateur dispose, selon la loi, d'un délai de 2 mois, à l'issue du dépôt de la demande pour se prononcer sur la recevabilité du dossier au regard de la durée de l'expérience et de son adéquation au référentiel de la certification. Cette décision ne préjuge en aucun cas du résultat de la validation prononcé par le jury.

Si l'on compare les données 2011 et 2012, pour les régions ayant répondu à l'une et l'autre année, on observe une légère augmentation (+1%) du nombre de dossiers recevables.

Les certifications du sanitaire et social sont les plus demandées de manière générale, ce qui explique le taux élevé de la part des femmes dans les demandes de VAE, comme on avait pu le constater au niveau des personnes reçues en entretien conseil.

Validation

LES PASSAGES en jury en 2012



Après l'étape de recevabilité et dans un calendrier défini par chacun des certificateurs, le jury, composé de professionnels et d'enseignants/formateurs, examine le dossier, auditionne le candidat, voire le met en situation pour les titres professionnels du Ministère chargé de l'emploi. Au niveau national, ce sont donc plus de 36 000 passages en jury qui se sont déroulés en 2012.

Si l'on compare les données 2011 et 2012, pour les régions ayant répondu à l'une et l'autre année, on observe une baisse (-6,2%) du nombre de candidats présentés en jury.

Comme pour les autres indicateurs, on observe une disparité des évolutions selon les régions.

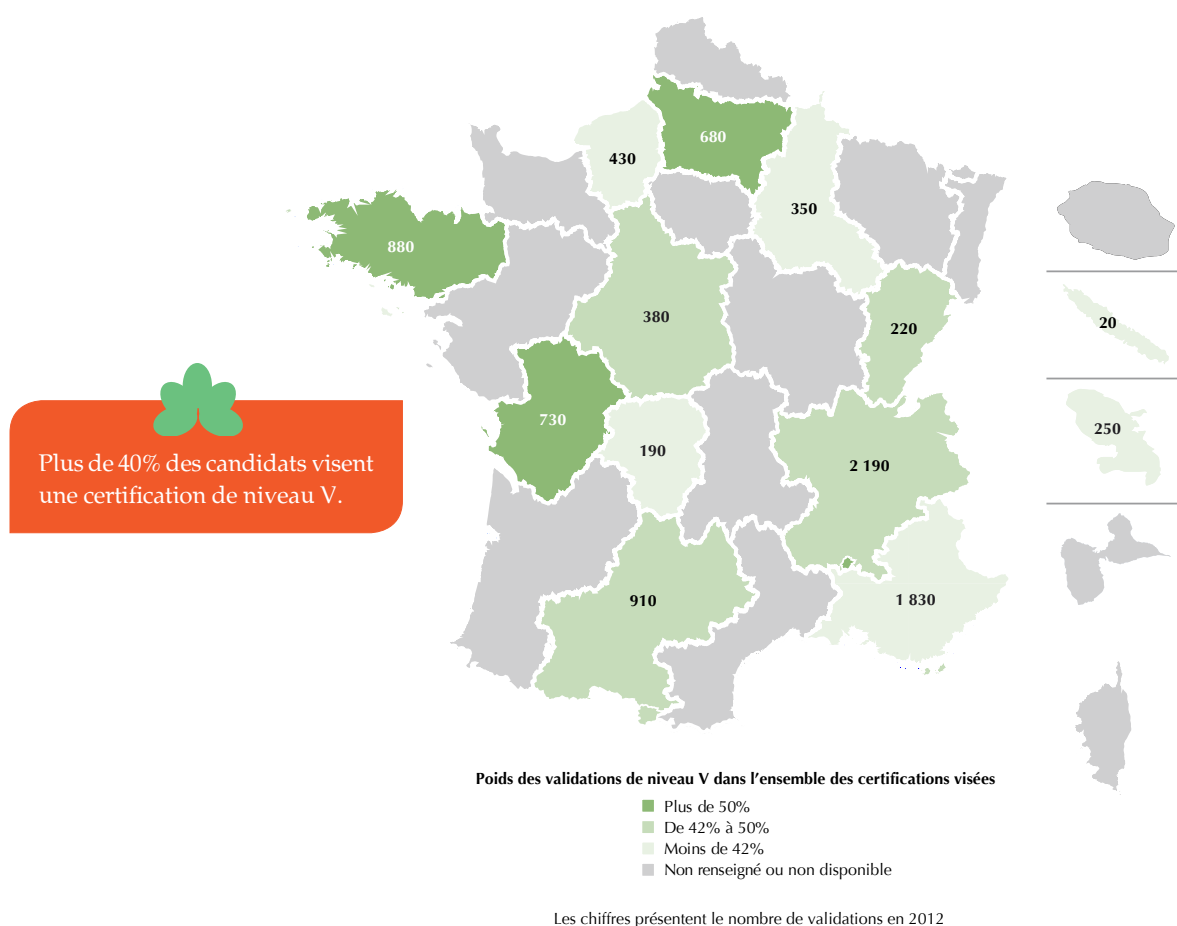
La diminution du nombre de passages devant le jury entre 2011 et 2012 est particulièrement prononcée pour les régions suivantes : Franche-Comté (-24%), Poitou-Charentes (-19%), Bourgogne (-16%) et Languedoc-Roussillon (-13%).

Comme aux précédentes étapes de la VAE, on retrouve une prédominance des femmes.

Languedoc-Roussillon, Franche-Comté et Haute-Normandie ont des taux de féminisation particulièrement élevés, mais n'enregistrent pas de hausse significative de cet indicateur entre 2011 et 2012.

Validation

LES CANDIDATS SE PRÉSENTANT EN JURY en 2012 selon le niveau visé en 2012



Les candidats VAE se présentent en jury majoritairement pour des certifications de niveau V. Avec plus d'un quart des candidats, le niveau III est également plébiscité devant le niveau IV (18%) et les niveaux supérieurs au Bac +3 (11%).

Des disparités existent entre les différentes régions. Ainsi, la Bretagne ou la Picardie se démarquent par un poids important des certifications de niveau V. Les niveaux IV et III sont sur représentés en Martinique. Enfin, en Poitou-Charentes, l'université est l'un des trois principaux certificateurs et la demande est élevée sur les certifications du sanitaire et social de niveau V, ce qui explique la prédominance des niveaux I, II et V.

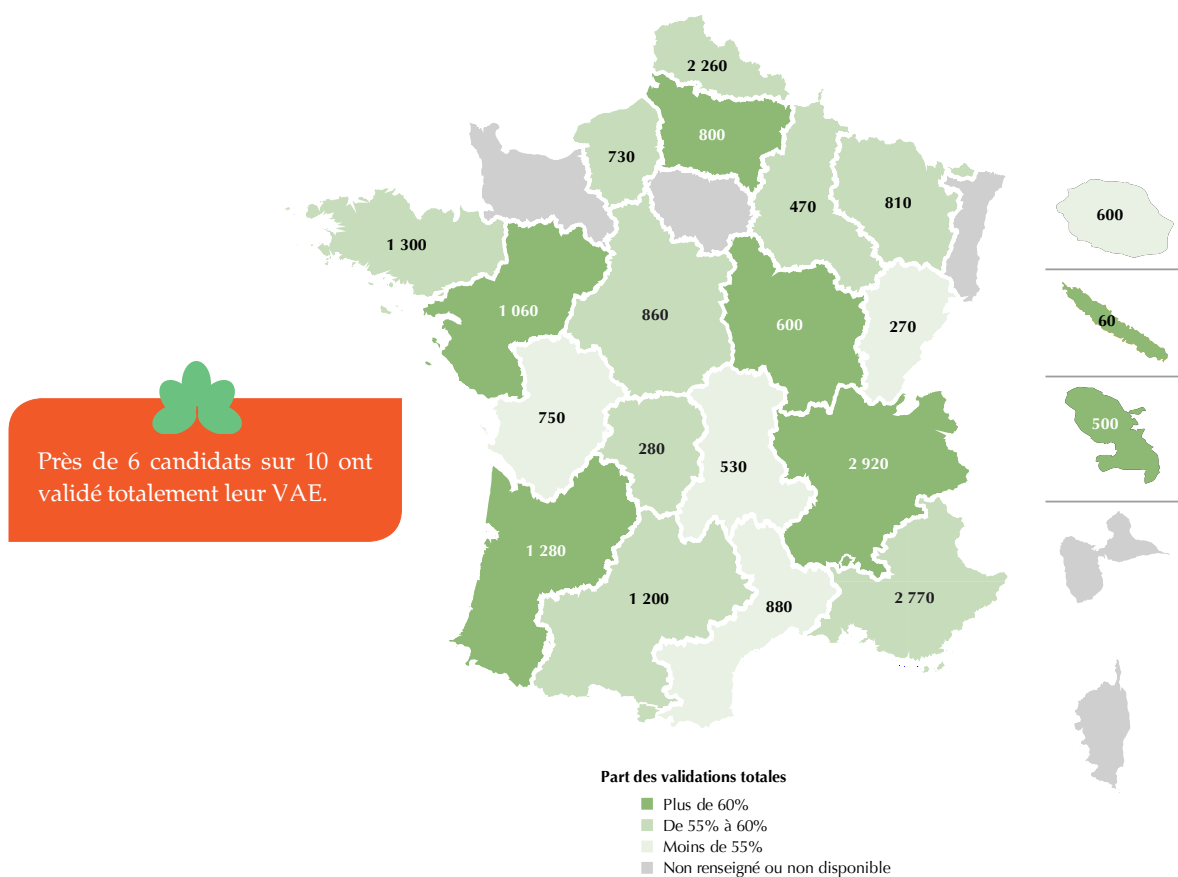
Validation

RÉPARTITION DES CANDIDATS SE PRÉSENTANT DEVANT EN JURY EN 2012

	Niveaux I et II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V
BRETAGNE	11%	15%	22%	51%
CENTRE	9%	26%	22%	43%
CHAMPAGNE-ARDENNE	12%	29%	18%	41%
FRANCHE-COMTÉ	7%	31%	18%	45%
HAUTE-NORMANDIE	7%	32%	24%	37%
LIMOUSIN	9%	29%	21%	41%
MARTINIQUE	4%	37%	28%	31%
MIDI-PYRÉNÉES	14%	28%	13%	44%
NOUVELLE-CALÉDONIE	14%	27%	41%	18
PICARDIE	4%	19%	24%	53%
POITOU-CHARENTES	17%	18%	13%	52%
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	13%	29%	19%	38%
RHÔNE-ALPES	11%	26%	18%	46%
Moyenne	11%	27%	19%	43%

Validation

LES VALIDATIONS TOTALES DÉLIVRÉES par les jurys en 2012



Les chiffres présentent le nombre de validations totales en 2012

A l'issue de la démarche VAE, le dossier du candidat est présenté à un jury composé d'enseignants formateurs et/ou de professionnels. Le jury, souverain, décide d'accorder totalement, en partie ou pas du tout la certification visée. Suite à une validation partielle, le parcours peut être complété pour aboutir à une validation totale.

La validation totale est la décision majoritairement donnée aux candidats VAE. Ce taux se situe depuis plusieurs années autour de 60%.

Sur ce critère, les régions ayant les plus forts taux de validation totale sont la Bourgogne, la Picardie, avec des taux de validation totale supérieurs ou égaux à 62%. Rhône-Alpes et Aquitaine ont vu leur taux de validation totale augmenter entre 2011 et 2012.

Le taux de validation partielle est de 30% contre 12% pour le taux d'absence de validation. Par rapport à 2011, cette répartition est restée stable.

On notera qu'en Languedoc-Roussillon le taux de validation totale (50,2%) se situe en dessous de la moyenne. Par ailleurs, la Champagne-Ardenne présente un taux d'absence de validation élevé ainsi que la région Centre.

Précaution de lecture

Certaines régions comptent uniquement le premier passage en jury alors que d'autres recensent tous les passages.

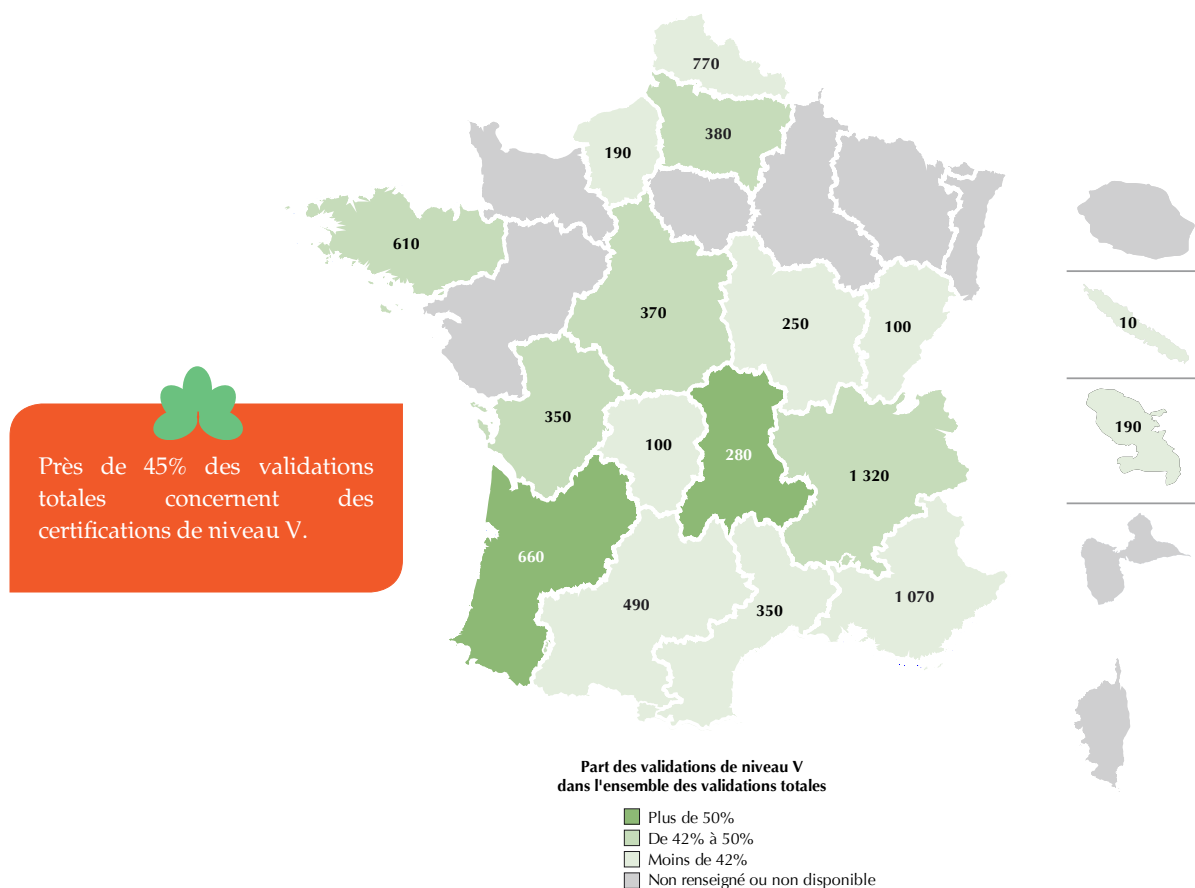
Validation

RÉPARTITION DES VALIDATIONS (totales, partielles ou refusées) en 2012

	Validation totale	Validation partielle	Absence de validation
AQUITAINE	60,1%	26,0%	13,9%
AUVERGNE	54,9%	33,9%	11,1%
BOURGOGNE	63,8%	26,4%	9,8%
BRETAGNE	55,8%	33,8%	10,4%
CENTRE	55,5%	25,8%	18,7%
CHAMPAGNE-ARDENNE	55,9%	26,0%	18,1%
FRANCHE-COMTÉ	54,2%	32,9%	12,9%
HAUTE-NORMANDIE	59,6%	25,9%	14,5%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	50,2%	36,5%	13,2%
LA RÉUNION	54,1%	32,3%	13,6%
LIMOUSIN	59,6%	27,7%	12,7%
LORRAINE	58,8%	26,6%	14,6%
MARTINIQUE	63,1%	24,1%	12,8%
MIDI-PYRÉNÉES	58,0%	30,3%	11,8%
NORD-PAS-DE-CALAIS	58,4%	28,1%	13,6%
PAYS DE LA LOIRE	60,5%	29,6%	9,9%
NOUVELLE-CALÉDONIE	75,3%	17,6%	7,1%
PICARDIE	61,3%	28,5%	10,2%
POITOU-CHARENTES	53,8%	32,5%	13,6%
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	58,1%	30,6%	11,2%
RHÔNE-ALPES	61,0%	28,7%	10,3%
Moyenne	58,1%	29,5%	12,4%

Validation

PART DU NIVEAU V (CAP-BEP) dans les validations totales en 2012



Les chiffres présentent le nombre de validations totales de niveau V en 2012

Les taux d'obtention de certification varient en fonction de la certification présentée. Ainsi en 2012, 42% des certifications validées par les candidats sont de niveau V, 22% de niveau Bac, 26% de niveau Bac +2 et 10% de niveau supérieur au Bac +2. Des différences significatives sont à noter selon les régions.

Ainsi, les régions Nord-Pas de Calais et Rhône-Alpes se démarquent par une part importante de certifications validées de niveau V et IV, mais également par les niveaux I et II. La région Midi Pyrénées, se distingue, quant à elle, par une relative importance des certifications validées de niveau III.

Validation

RÉPARTITION DES VALIDATIONS TOTALES PAR NIVEAU DE CERTIFICATION EN 2012

	Niveaux I et II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V
AQUITAINE	8%	19%	18%	55%
AUVERGNE	10%	21%	16%	53%
BOURGOGNE	7%	28%	23%	42%
BRETAGNE	11%	17%	25%	48%
CENTRE	9%	26%	22%	43%
FRANCHE-COMTÉ	7%	34%	20%	39%
HAUTE-NORMANDIE	8%	34%	30%	29%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	10%	28%	23%	40%
LIMOUSIN	11%	29%	24%	35%
MARTINIQUE	4,4%	31,9%	26,7%	37,1%
MIDI-PYRÉNÉES	13%	32%	14%	41%
NORD-PAS-DE-CALAIS	11%	31%	24%	34%
NOUVELLE-CALÉDONIE	16%	22%	42%	20%
PICARDIE	3%	22%	28%	48%
POITOU-CHARENTES	17%	21%	15%	47%
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	11%	29%	22%	39%
RHÔNE-ALPES	10%	25%	19%	46%
Moyenne	10%	26%	22%	42%

Annexes

COORDONNÉES des chargés de mission observation VAE

AQUITAINE



AQUITAINE CAP MÉTIERS

Bernadette LOUSTALOT

05 57 81 45 74

bernadette.loustalot@aquitaine-cap-metiers.fr

AUVERGNE



CARIF OREF AUVERGNE

Anne-Claire ORIOL

04 73 19 36 37

acoriol@cariforef-auvergne.org

BASSE-NORMANDIE



CONSEIL RÉGIONAL

Elise LEFEBVRES

02 31 06 78 84

e.lefebvres@crbn.fr

BOURGOGNE



C2R BOURGOGNE

Caroline PERRIN

03 80 54 14 30

cpe@c2r-bourgogne.org

BRETAGNE



GREF BRETAGNE

Typhaine GIGUELAY-THENET

02 99 54 79 08

t.gthenet@gref-bretagne.com

Christine NOUCHET

02 99 54 79 23

c.nouchet@gref-bretagne.com

Julien FERNAND

02 99 54 79 26

j.fernand@gref-bretagne.com

CENTRE



GIP ALFA CENTRE

Anne MASSIP

02 38 77 83 22

a.massip@alfacentre.org



CHAMPAGNE-ARDENNE

GIP-ARIFOR

Jean-Albert NOEL

03 26 21 99 33

janoel@arifor.fr

Valérie LACHAUX

03 26 21 99 33

vlachaux@arifor.fr

FRANCHE-COMTÉ



EFIGIP

Marie Pierre LEBLANC

03 81 25 52 18

mpleblanc@efigip.org

GUADELOUPE



CARIF OREF

Chantal LAINE

05 90 99 35 22

c.laine@carif-oref-gpe.org

Audrey KODADAY

05 90 99 35 24

a.kodaday@carif-oref-gpe.org

GUYANE



IRIG DEFIS

Gisèle JUNIEL BRIOLIN

05 94 28 29 89

direction.criev@orange.fr

HAUTE-NORMANDIE



CONSEIL RÉGIONAL

Marie de CRISENOY

02 35 52 31 36

marie.decrisenoy@hautenormandie.fr



CREFOR Observatoire VAE

Pierre LECLERC

02 32 18 37 23

pierre.lelerc@crefor-hn.fr

Annexes

COORDONNÉES des chargés de mission observation VAE

ILE-DE-FRANCE



GIP CARIF ILE-DE-FRANCE

Fabienne BEAUMELOU

01 56 53 32 39

f.beaumelou@carif-idf.org

Catherine GWET

01 56 53 32 38

c.gwet@carif-idf.org

LA RÉUNION



CARIF OREF

Marie-Françoise BUZENOT

02 62 28 30 47

mbuzenot@cariforef-reunion.net

crisvae@cariforef-reunion.net

LANGUEDOC-ROUSSILLON



ATOUT MÉTIERS LR

Laurianne BORDES

04 67 73 00 37

laurianne.bordes@atout-metierslr.fr

LIMOUSIN



GIP PRISME LIMOUSIN

Christophe CROZE

05 55 79 78 27

christophe.croze@prisme-limousin.fr

LORRAINE



GIP LORRAINE PARCOURS MÉTIERS

Sandrine PUGLIESE

03 87 68 10 21

sandrine.pugliese@lorpm.eu

Ousmane SOW

03 83 98 98 79

ousmane.sow@lorpm.eu

Aline WAGNER

03 87 68 10 30

aline.wagner@lorpm.eu

MARTINIQUE



AGEFMA

Marie-Claude BELIN-PHEDRE

05 96 71 11 10

marie-claude.belin-phedre@agefma.fr

Marie-Line DRAME

05 96 71 11 02

marie-line.drame@agefma.fr

MIDI-PYRÉNÉES



CARIF OREF MIDI PYRÉNÉES

Catherine AYRAUD

05 62 24 05 90

c.ayraud@cariforef-mp.asso.fr

NORD-PAS-DE-CALAIS



C2RP

Chantal DENIAU

03 20 90 73 21

vae@c2rp.fr

NOUVELLE-CALÉDONIE



IDC - NC

Carole BERNARDIN

(687) 28 01 82

carole.bernardin@idcnc.nc

PAYS DE LA LOIRE



GIP CARIF-OREF

Nicolas BOISARD

02 40 20 33 94

nboisard@cariforef-pdl.org

Claire GABBAI

02 40 20 22 08

cgabbai@cariforef-pdl.org

Alain RIDARD

02 40 20 04 97

aridard@cariforef-pdl.org

Annexes

COORDONNÉES des chargés de mission observation VAE

PICARDIE



CONSEIL RÉGIONAL

Mohamed ASFOURI

03 22 97 35 89

masfour@cr-picardie.fr

Fanny LEROY-BRIAUX

03 22 97 26 61

fleroybriaux@cr-picardie.fr

POITOU-CHARENTES



GIP ARFTLV

Sonia SPERONI

05 49 50 37 53

s.speroni@arftlv.org

Anne Marie HAMON

05 46 00 32 46

a.hamon@arftlv.org

PACA



ESPACE COMPÉTENCES

Régis GUILLEMETTE

04 42 82 43 26

rguillemette@espace-competences.org

RHÔNE-ALPES



GIP PRAO

Mathilde DAKHOUCHE

04 26 73 58 60

mdakhouch@RHÔNEalpes.fr

Delphine ROLLET - OREF

04 26 73 53 02

drollet@RHÔNEalpes.fr



Annexes

Document réalisé par :

Mathilde DAKHOUCHE - Rhône-Alpes

Julien FERNAND et Nathalie MOULIN - Bretagne

Caroline PERRIN - Bourgogne

Ousmane SOW - Lorraine

avec la participation des membres du groupe de travail VAE "Statistiques et suivi des parcours VAE" du réseau CARIF-OREF :

Laurianne BORDES - Languedoc-Roussillon

Blandine DENIS - Picardie

Claire GABBAI - Pays de la Loire

Hervé GREUGNY et Christine NOUCHET - Bretagne

Catherine GWET et Fabienne BEAUMELOU - Ile de France

Valérie LACHAUX et Jean-Albert NOEL - Champagne-Ardenne

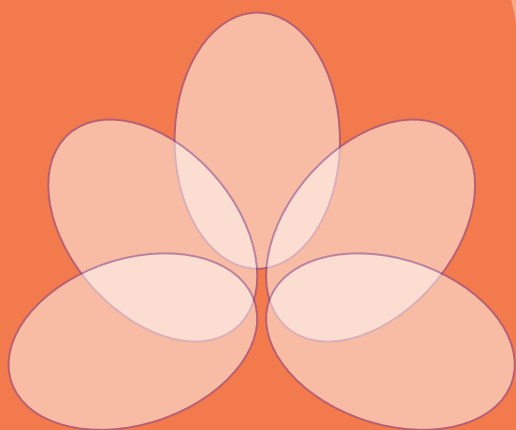
Pierre LECLERC - Haute-Normandie

Delphine ROLLET - Rhône-Alpes

Sophie SELLIER - Nord-Pas de Calais

avec le concours des Carif-Oref suivants :





Le réseau des Carif-Oref développe son expertise et ses savoir-faire dans les régions et sur le plan national. Il constitue un partenaire majeur de la mise en œuvre des politiques publiques de la formation et de l'emploi. Il élabore et réalise des outils et des ressources innovants au service de tous les publics et de leurs relais.



Décembre 2014

www.intercariforef.org
contact@intercariforef.org